

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 17 décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

11 décembre 2025

Date de publication
sur le site internet de la
ville,

19 décembre 2025

Date de signature,

23 décembre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 23

Votants 26

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à Mme Céline CIVES, M. Sylvain HEMARD à M. Didier BOQUET.

Excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTNER, M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-099

Rapport annuel Délégation de service public cinéma Le Paris

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la salle du cinéma Le Paris, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2022, et l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, la société Nord-Ouest Exploitation Cinémas (NOE) doit présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

I - Rappel des caractéristiques générales de la délégation de service public :

Le présent contrat a pour objet l'exploitation et la gestion de la salle du cinéma Le Paris.

La commune de Rives-en-Seine confie au délégataire, à titre exclusif et pour une durée précisée ci-après, la gestion par voie d'affermage sa salle de cinéma.

Ce service comprend :

1. Les droits d'exploitation du service consistant en :
 - le recrutement et la gestion du personnel dans son ensemble (congés, formation, ...),
 - la rémunération du personnel,
 - l'accueil des usagers,
 - les demandes et le recouvrement des subventions de fonctionnement,
 - la facturation et l'encaissement des tarifs payés par les usagers,
 - les produits de la vente de confiseries, de boissons, de la location d'espaces publicitaires ou de toute opération de mécénat ou de parrainage,
 - le produit de la location ou de la mise à disposition des salles et des espaces de réception,
 - la détermination de la programmation cinématographique,
 - la communication des différentes programmations cinématographiques,
 - la mise en place d'outils de communication,
 - l'entretien et la maintenance du matériel et du mobilier mis à disposition,
 - l'acquisition et l'entretien du matériel informatique et de communication nécessaire,
 - l'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation.
2. L'ensemble des installations de nature mobilière et/ou immobilière affectées à l'exploitation de ce service, dans les conditions ci-après définies, en ce compris :
 - les installations et ouvrages existants,
 - les renouvellements d'équipements qui pourront être effectués en cours de jouissance du délégataire.

La présente délégation de service public est accordée pour une durée de 5 (cinq) ans, à compter du 1^{er} juin 2022.

En contrepartie de la mise à disposition du cinéma, des équipements et des installations, le délégataire s'acquittera, à compter du bilan annuel 2022 :

3. d'une redevance annuelle de 10 000 € (dix-mille euros) correspondant à la part fixe,
4. d'une part variable fixée comme suit :
 - Entre 17 500 et 20 000 entrées annuelles payantes : 500 € net,
 - Entre 20 001 et 30 000 entrées annuelles payantes : 1 000 € net,
 - Plus de 30 001 entrées annuelles payantes : 2 000 € net.

II – Éléments concernant la qualité du service fourni aux usagers :

Accueil du public et horaires :

Le cinéma « Le Paris » a, entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025 :

- accueilli 12 766 spectateurs payants contre 14 416 sur la même période 2023/2024, soit 11,45 % de moins,
- projeté 228 films contre 229 sur la même période 2023/2024, avec en moyenne entre 5 et 10 films différents proposés chaque semaine aux spectateurs.
- effectué 1 023 séances contre 1 024 sur la même période 2023/2024.

Pour mémoire, voici les entrées annuelles sur 10 ans :

- 2014 : 15 338 spectateurs
- 2015 : 14 453 spectateurs
- 2016 : 14 040 spectateurs
- 2017 : 15 531 spectateurs
- 2018 : 16 271 spectateurs
- 2019 : 13 741 spectateurs
- 2020 : 3 230 spectateurs (avec fermeture sanitaire de 4 mois – avril, mai / novembre, décembre)
- 2021 : 6 404 spectateurs (avec fermeture sanitaire de 4 mois – de janvier à avril)
- 2022 : 11 665 spectateurs (4 817 de janvier à mai en régie municipale et 6 848 sous DSP)
- 2023 : 15 191 spectateurs
- 2024 : 15 315 spectateurs

Le cinéma est ouvert 6 jours sur 7 avec un planning de séances qui est basé sur 3 grandes périodes de l'année :

- Période normale (36 semaines p/an) : 17 séances hebdomadaires,
- Période des petites vacances scolaires (6 semaines p/an) : 28 séances hebdomadaires,
- Période des grandes vacances scolaires (8 semaines p/an) : 18 séances hebdomadaires.

À ces séances s'ajoutent celles dédiées aux scolaires, soit au total 1 024 séances.

La programmation cinématographique :

Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOE) propose une programmation éclectique pour tous et applique une réelle politique de prix et de fidélisation accessible à tous les publics.

NOE maintient sa ligne éditoriale avec une programmation Art et Essai, des avant-premières, des rencontres, des débats, des films ciblés pour les enfants, les cinéphiles et pour les plus anciens, des manifestations nationales ou régionales, des retransmissions de concert :

1. Art et Essai : Ces films plus novateurs, et dont la diffusion est plus confidentielle car le nombre de copies diffusées par les distributeurs est réduit, sont proposés en 3^{ème} ou 4^{ème} semaine. Il s'agit, en règle générale, de films d'auteur, de coup de cœur, de documentaires ou de diffusions en VOSTFR (version originale sous-titrée en français). Certaines séances sont suivies d'un débat.
2. Les rencontres, les débats sont l'occasion d'accueillir des équipes de films, des réalisateurs, des acteurs pour débattre et discuter avec le public.
3. Des films ciblés pour les enfants, pour les cinéphiles et pour les plus anciens.
4. Des manifestations nationales ou régionales telles :
 - « Le Printemps du Cinéma » avec 4 jours de cinéma à un tarif exceptionnel de 5 € la place dans tous les cinémas et pour toutes les séances,
 - « La Fête du Cinéma » afin de profiter de tous les films au tarif exceptionnel de 4 € la séance pendant 4 jours, et dont le top-départ est donné chaque dernier dimanche du mois de juin,
 - « La Fête des Cinémas Normands » afin de profiter de tous les films au tarif exceptionnel de 5 € la séance pendant 3 jours. En partenariat avec la Région Normandie et Normandie Images, le lancement de cette fête est donné le dernier week-end de septembre,
 - « La Fête du Court-Métrage ».

Les tarifs :

Consciente que le cinéma doit rester un loisir populaire et familial, même si le contexte est préoccupant, la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOE) maintient un prix moyen accessible au plus grand nombre.

La dernière hausse des tarifs d'entrée remonte à la saison 2023/2024 (7,00 € au lieu de 6,70 €). En raison de la hausse des charges ces derniers mois, une hausse de 30 cts a été acceptée par le Conseil Municipal (DL2025-075 du 16 septembre 2025) aussi, pour le prochain rapport d'activité 2025-2026 les tarifs seront de :

Normal	À toutes les séances	Pour tous	7,30 €
Réduit	À toutes les séances	Lundi : pour tous Demandeurs d'emploi, famille nombreuse, + de 65 ans, personne en situation de handicap, lycéens, étudiants et apprentis	6,30 €
Jeunes	À toutes les séances	Moins de 15 ans	4,60 €
Groupe « Jeunes »	Sur réservation	Groupe de plus de 10 personnes	4,30 €
Groupe « Adultes »	Sur réservation	Groupe de plus de 10 personnes	6,30 €
Carte CinéMaPassion 5	À toutes les séances	Carte de 5 places valable pendant 6 mois / prix de la carte : 30,00 €	6,50 € + 0,10 € de frais de gestion
Carte CinéMaPassion 10	À toutes les séances	Carte de 10 places valable pendant 1 an / prix de la carte : 56,00 €	6,00 € + 0,10 € de frais de gestion
Abonnement CinéMaPassion, Pass Culture, Atout Normandie	À toutes les séances	Carte de 5 places ou 10 places en échange du crédit cinéma à la carte	5,00 €
Film Club	Séance « Art et Essai » le dimanche soir	Pour tous	6,00 €
Promo	À toutes les séances	Pour tous selon les promotions	Selon l'opération
Dispositif d'éducation à l'image	Sur réservation	Selon conventions nationales école, collège et lycéens au cinéma	3,00 €
Spectacle (opéra, ballet, théâtre, concert)	Lors de la diffusion	Pour tous	Entre 5 et 30 €
Atout Normandie et Pass Culture	À toutes les séances	Pour les 15-25 ans avec Atout ou Pass	6,30 €
Opération cinéma nationales ou régionale	Selon l'opération	Pour tous	Selon l'opération

Le personnel :

Pour assurer le fonctionnement et l'animation, l'équipe du cinéma est composée de 2 personnes en CDI et d'1 apprentie :

- 1 responsable de site à plein temps chargé de l'encadrement du personnel, de l'accueil, de la programmation, de la gestion et de l'animation du lieu.
- 1 agent polyvalent à temps partiel qui assiste le responsable de site et le remplace lors de son absence, responsable de la cabine et de l'entretien du bâtiment.
- 1 apprentie en communication.

Une entreprise de nettoyage intervient une fois la semaine, le samedi, pour le ménage et l'entretien complet du cinéma.

Les comptes du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 :

Cf annexe 1

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-3 et L3131-5,
 Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession notamment l'article 52,

Vu le décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession notamment l'article 33,

Vu la délibération DL2021-113 du 16 décembre 2021 approuvant la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Le Paris » sous la forme d'une délégation de service public avec affermage,

Vu la délibération DL2022-036 du 24 mai 2022 relative au choix du délégataire pour la gestion et l'exploitation du cinéma municipal « Le Paris »,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation de service public du 03 décembre 2025,

Vu le rapport d'activité et financier présenté le 24 novembre 2025 par la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOE) pour l'exercice 2024-2025,

Considérant la nécessité de présenter, chaque année, un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'exécution de la société Nord Ouest Exploitation Cinémas (NOE), délégataire du cinéma « Le Paris », pour l'exercice 2024-2025.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance,

 Didier BOUQUET